

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1266

présenté par
M. Saint-Martin

à l'amendement n° 449 de M. Moreau

ARTICLE 42 UNVICIES

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« en polyculture »,

les mots :

« dans les cultures mentionnées au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision, visant à assurer que l'activité significative en polyculture des éleveurs correspond aux cultures ouvrant droit au bénéfice du crédit d'impôt.